

loi ne résoudrait sans doute pas tous les problèmes mais qu'elle constituait un grand pas vers la diminution du prix des médicaments au Canada.

Que le gouvernement ait fait cela, très bien. Mais pourquoi le gouvernement n'est-il pas prêt à disposer du bill avant l'ajournement? On ne peut pas dire que le gouvernement n'a pas été amplement prévenu de notre attitude. A l'appel de l'ordre du jour, il y a deux ou trois semaines, j'ai demandé au premier ministre s'il songeait à mettre le bill n° C-190 en délibération. Il a répondu que ce serait possible une fois les crédits supplémentaires et les crédits provisoires adoptés. Nous demandons au gouvernement s'il peut donner l'assurance que le bill sera mis à l'étude avant l'ajournement. Le bill est-il l'une des «toutes autres mesures» dont parle la motion? La motion à l'étude se lit comme suit:

Que la Chambre ajourne immédiatement après avoir assisté à la sanction royale des bills de finances proposés (Crédits supplémentaires «C» 1967-1968, et Crédits provisoires, 1968-1969) et de toutes autres mesures...

Si le gouvernement nous dit que ce bill est une des mesures mentionnées, nous pourrions accomplir des progrès rapides. Le gouvernement savait que cette question serait contentieuse et il a eu tout le loisir d'ordonner les travaux de la Chambre. Le débat sur le bill ne prendrait pas beaucoup de temps maintenant puisqu'il ne lui reste à franchir que deux étapes: l'étude en comité plénier et la troisième lecture.

Je me rends compte des problèmes du gouvernement. Les députés ministériels veulent partir aussi vite que possible pour s'occuper du congrès libéral, et cela se comprend. Je tiens à signaler que la décision de tenir le congrès libéral en vue de choisir un nouveau chef au cours de la première semaine d'avril tout en poursuivant les travaux du Parlement, n'a pas été prise par les partis d'opposition, mais par le gouvernement. En conséquence, la Chambre a pâti depuis deux mois des efforts qu'a faits le gouvernement pour courir deux lièvres à la fois. Le dilemme actuel a été précipité parce que nombre de ministres pensent plus à la course pour la direction du parti qu'aux travaux de la Chambre ou aux affaires de leur ministère.

Nous ne voulons d'aucune façon empêcher les députés du gouvernement... (*Exclamations*) d'assister à leur congrès. Nous sommes

[M. Douglas]

prêts à faire tout ce que nous pouvons, en conscience, pour que les députés du gouvernement s'y rendent et que les ministres du cabinet puissent mener leur campagne et rallier des délégués. Mais, ce n'est sûrement pas trop demander au gouvernement que de prendre une journée, une journée et demie, ou le temps voulu, pour adopter cette mesure législative. Au fait, si le gouvernement avait consenti hier à présenter les crédits provisoires et le budget supplémentaire des dépenses, nous aurions pu commencer le débat sur les médicaments aujourd'hui pour le terminer vraisemblablement demain. Le gouvernement doit décider ce qui a la priorité.

Le très hon. M. Pearson: Précisément.

M. Douglas: Le gouvernement doit décider si la mesure sur les médicaments est plus importante que de sortir d'ici un jour ou deux plus tôt. Il revient au gouvernement de décider s'il est plus avantageux pour le public canadien que les députés du gouvernement partent deux jours plus tôt pour faire leur campagne, ou que la Chambre siège une journée ou une journée et demie de plus pour adopter cette mesure législative importante.

• (3.10 p.m.)

Je pense comme mon ami de Winnipeg-Nord-Centre; nous ne saurions nous contenter d'entendre le premier ministre (M. Pearson) ou quelqu'un d'autre nous dire que cette mesure sera étudiée à la rentrée. A toutes les sessions depuis quatre ans, j'ai interrogé ici le gouvernement au sujet de la Société de développement du Canada. Il y a eu des projets de résolutions d'inscrits au *Feuilleton* en vue de sa fondation. On n'a cessé de nous répéter que nous serions saisis du projet de loi plus tard au cours de la session. Nous ne voyons toujours rien venir.

L'hon. M. Martin: Vous le verrez.

M. Douglas: Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures dit que nous verrons ce projet de loi. Où est-il donc? Le gouvernement a eu quatre ans pour l'inscrire au *Feuilleton*. Si le député me fait cette promesse à titre de candidat à la direction du parti libéral, je vote pour lui dès maintenant. Toutefois, comme on nous fait des promesses depuis quatre ans sans que rien n'arrive, je pense avoir le droit d'adopter une attitude un peu cynique, un peu sceptique.